

PROCÈS-VERBAL 1^{er} août 2016

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 1^{er} août 2016 à 20 heures et à laquelle sont présentes mesdames les conseillères Myriam Cabana, Florence Colinet, Krystelle Dagenais, Nicole Mercier-Danis et monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Bock;

Absente : Joëlle Laframboise;

Gisèle Prévost agit à titre de secrétaire.

Lecture et adoption de l'ordre du jour **2016-08#01**

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé, avec ajouts;

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2016 **2016-08#02**

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

Que le procès-verbal du 4 juillet 2016 soit accepté tel que rédigé

Adoptée à l'unanimité.

Adoption des comptes **2016-08#03**

Il est proposé par Florence Colinet
Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (45 539,00\$) et les chèques numéros 8884 à 8913 (16 473,07\$) du mois de juillet, soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité.

Questions du public

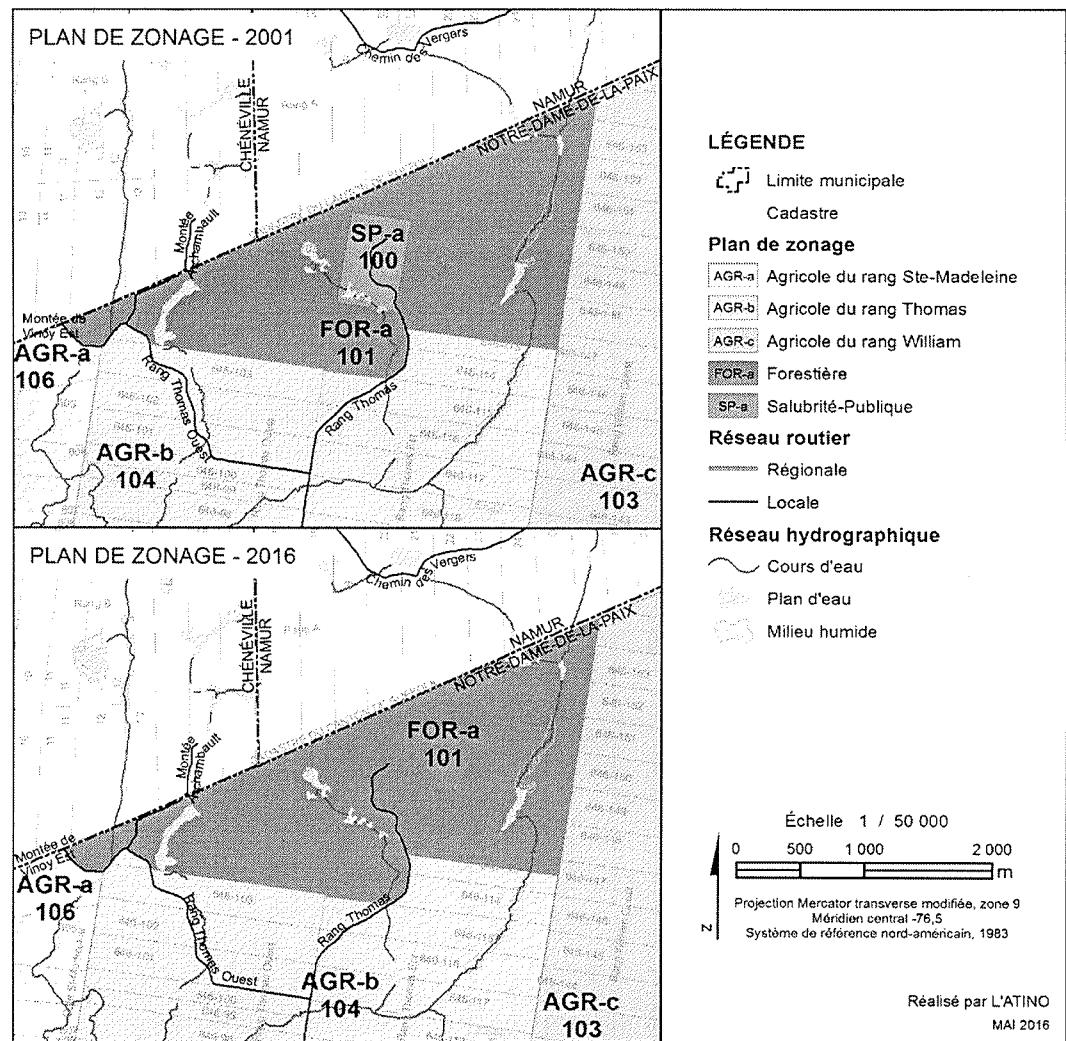
Adoption du Règlement 1007 **modifiant le Règlement de zonage 224** **2016-08#04**

ATTENDU le pouvoir d'une municipalité de procéder à la modification de son Règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que la municipalité désire procéder à la modification de son Règlement de zonage numéro 224, de telle sorte que l'agriculture et les commerces liés à l'agriculture puissent être exercés dans la zone forestière (FOR-a 101);

ATTENDU que la municipalité désire également éliminer la zone « Salubrité publique » SP-a (100) du Règlement de zonage numéro 224;

Extrait du Plan de zonage



**Fonds de développement
des territoires (FDT)
Dépôt d'un projet municipal
2016-08#05**

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) –
2^e APPEL DE PROJETS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016-
2017 – DÉPÔT D'UN PROJET MUNICIPAL**

ATTENDU que le 10 août 2015, la MRC de Papineau a adhéré officiellement à l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU que les organismes admissibles aux sommes du FDT sont les municipalités, les organismes municipaux, la MRC, les organismes à but non lucratif et incorporés, les coopératives non financières, les organismes de la culture, de l'environnement, du patrimoine couvrant en tout ou en partie le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2015-12-229, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 décembre 2015, relative à l'adoption de Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie liés à l'entente relative au FDT 2015-2016 conclue avec le MAMOT;

ATTENDU que lors de la séance spéciale du Comité administratif de la MRC de Papineau du 28 juin dernier, un tirage au sort a permis de déterminer les deux municipalités, soit Notre-Dame-de-la-Paix et Plaisance, qui pourront déposer à la date de tombée du 14 octobre 2016 de la Politique de soutien aux projets pour améliorer les milieux de vie, un projet leur permettant ainsi de bénéficier d'un budget maximal de 20 000 \$ chacune.

ATTENDU que les municipalités de Notre-Dame-de-la-Paix et de Plaisance ont jusqu'au 31 août 2016 pour déposer une résolution démontrant leur intérêt à déposer un projet à la prochaine date de tombée de la Politique de soutien aux projets pour améliorer les milieux de vie, soit le 14 octobre 2016;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

QUE les membres du Conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix désirent déposer un projet municipal à l'occasion du deuxième appel de projets de l'année 2016-2017 du FDT, soit le 14 octobre 2016 et ce, dans le but de bénéficier d'une subvention maximale de 20 000\$ dédiée aux projets municipaux;

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion de Florence Colinet
2016-08-motion #01

Florence Colinet dépose un avis de motion en vue d'adopter le Règlement numéro 1009 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix et abrogeant le Règlement numéro 261.

Tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du Règlement, l'avoir lue et renoncer à sa lecture.

Avis de motion de Nicole Mercier-Danis
2016-08-motion #02

Nicole Mercier-Danis dépose un avis de motion en vue d'adopter le Règlement numéro 1010 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix et abrogeant l'ancien.

Tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du Règlement, l'avoir lue et renoncer à sa lecture.

Demande de commandite
Projet de relance des petits déjeuners
Écoles Providence et J.-M.-Robert
2016-08#06

ATTENDU que madame Diane Robillard, responsable du projet a présenté un projet de relance du Club de déjeuners qui concerne la communauté scolaire des écoles Providence et J.-M.-Robert;

ATTENDU que le but fixé est d'équiper tous les élèves d'une base solide qui leur permettra d'avoir du succès à l'école et dans leur vie. Sachant que plusieurs élèves arrivent à l'école sans avoir déjeuné, ils désirent offrir un projet de petits déjeuners qui servira plusieurs élèves tous les matins;

ATTENDU que les études démontrent qu'un petit déjeuner nutritif influence positivement la santé des élèves et leur réussite académique;

ATTENDU que l'équipe vise une relance officielle, c'est-à-dire le début des déjeuners, à partir de la première semaine d'octobre 2016 et pour des années à venir;

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

D'offrir une commandite de 200\$ au Club de déjeuners de Providence/J.-M.-Robert.

Adoptée à l'unanimité.

Commandite
Étoile d'un jour, journée de rêve
2016-08#07

ATTENDU que le conseil de notre municipalité a accepté de parrainer l'événement « Journée de rêve »;

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

D'offrir la somme de 100\$ pour la tenue de l'activité ci-haut mentionnée.

Adoptée à l'unanimité.

Formation des pompiers
Addenda à l'entente intermunicipale
2016-08#08

SERVICE RÉGIONAL DE FORMATION DES POMPIERS DE LA
MRC DE PAPINEAU – MODIFICATION À L'ENTENTE
INTERMUNICIPALE

ATTENDU la résolution numéro 2015-11-195, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2015, relative au projet d'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU la résolution numéro 2016-01-007, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2016, confirmant la signature de l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU qu'une modification a été demandée en lien avec la présente entente afin d'y introduire un article permettant une nouvelle adhésion à l'entente intermunicipale;

ATTENDU l'article 624 du *Code municipal du Québec* et l'article 469.1 de la *Loi sur les cités et villes* relatifs à l'adhésion d'une municipalité à une entente;

ATTENDU la résolution numéro 2016-04-063, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 avril 2016, acceptant la modification proposée à l'entente intermunicipale afin d'y inclure un addenda permettant une nouvelle adhésion d'une municipalité locale à ladite entente, conformément au texte déposé dans le cadre de la présente séance ainsi qu'à l'article 624 du *Code municipal du Québec* ;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

QUE le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix accepte, par le biais de la présente résolution, de modifier l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC afin d'y inclure un addenda permettant une nouvelle adhésion d'une municipalité locale à ladite entente, conformément au texte déposé dans le cadre de la présente séance ainsi qu'à l'article 624 du *Code municipal du Québec*;

QUE le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix autorise le maire ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

**Rescision de la
résolution 2016-07#10
Panneaux « Passage de chevaux »
2016-08#09**

ATTENDU la résolution numéro 2016-07#10;

ATTENDU la soumission de MixMidia pour l'achat des 10 panneaux au montant de 855,43\$ incluant les taxes;

Il est proposé par Florence Colinet
Et résolu,

Vu le montant de la soumission, de rescinder cette résolution et de reporter l'achat de ces panneaux au budget;

Adoptée à l'unanimité.

**Embauche d'un pompier
2016-08#10**

ATTENDU la recommandation de Yves Lauzon;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

QUE Patrick Roy soit embauché à titre de pompier volontaire.

Adoptée à l'unanimité.

**Aménagement du casse-croûte et
achat de deux friteuses
2016-08#11**

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

QUE le casse-croûte soit aménagé selon l'estimation reçue de « Clément Riopel propane »;

D'acheter deux friteuses au coût de 800\$ chacune et que cet achat soit remboursé par les Loisirs de Notre-dame-de-la-Paix.

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport de la responsable de la
bibliothèque et du centre communautaire**

**Embauche d'aide pour la période du 10 au 14 août
2016-08#12**

ATTENDU la tenue du festival du 10 au 14 août prochain;

ATTENDU qu'il sera nécessaire de faire l'entretien ménager à tous les jours;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

Que Suzon Côté soit autorisée à embaucher l'aide requise durant cette période.

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport du maire et
des conseiller(ères)**

Location d'une génératrice
2016-08#13

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

De louer une génératrice de la compagnie Hewitt ainsi que le filage requis pour la somme d'environ 1 000\$.

Adoptée à l'unanimité.

Fermeture à la circulation du périmètre urbain
durant la tenue du festival
2016-08#14

ATTENDU QU'il est nécessaire de sécuriser les lieux lors de la tenue du Festival de la patate et ce, tant pour les visiteurs que pour les bénévoles;

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

QUE les rues du village soient fermées à la circulation du 10 au 14 août prochain, seule la circulation locale sera permise.

Adoptée à l'unanimité.

Service de navette
2016-08#15

Il est proposé par Florence Colinet
Et résolu,

QUE le service de navette soit offert par la Municipalité lors du festival.

Adoptée à l'unanimité.

Divers et correspondance diverse

Questions du public

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
2016-08#15

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Daniel Bock, maire

Gisèle Prévost